

■ LA QUESTION QUI FACHE ■

Le bruit rend-il le centre-ville invivable ?

— L'opinion des experts —

"Un observatoire pour un état des lieux"

— Jean-François Tourel, directeur général adjoint de la Communauté urbaine :

"Conformément à la nouvelle législation, nous allons lancer un observatoire du bruit qui va nous permettre de dresser une cartographie de cette nuisance sur l'ensemble de la Communauté urbaine, rue par rue, zone par zone. Ce travail sera réalisé grâce à des mesures in situ et à des calculs sur la base de modèles mathématiques tenant compte de la configuration des lieux. L'appel d'offres qui a été lancé pour désigner un cabinet spécialisé capable de réaliser ce travail, a été clôturé vendredi dernier.

"D'ici l'été 2007, nous serons en mesure de déterminer le bruit en façade, immeuble par immeuble. Tous les citoyens pourront alors connaître le niveau de bruit auquel ils sont ex-

posés. Il s'agit de la première étape. La seconde concerne le plan d'action qui permettra de réduire les nuisances sonores, avec deux grands principes : réduire les bruits dans les zones les plus touchées et protéger celles où il est le plus modéré. Tous les moyens seront mis en œuvre, depuis la réduction de la circulation automobile jusqu'à l'aide à l'équipement de l'habitat, en passant par l'application de nouveaux bitumes ou la construction de mur antibruit.

"Le but est d'inclure ces dispositions dans les plans locaux d'urbanisme (Plu) et les rendre ainsi opposables aux aménageurs. Il faut cependant bien comprendre que cet observatoire ne concerne qu'une catégorie de nuisance sonore : il s'agit des bruits dits "d'activité", c'est-à-dire routiers, ferroviaires, aériens et industriels".

Ph.G.

"La notion de bruit est très subjective"

— Victor Hugo Espinosa, président de l'association Ecoforum :

"Le bruit est très subjectif. Certains le ressentent comme une agression intolérable quand d'autres le supportent parfaitement. On peut accepter le bruit infernal d'un marteau-piqueur parce qu'il permet de réaliser des travaux que l'on juge utiles et boxer son voisin parce qu'il joue inutilement du piano. Il faut savoir aussi que le bruit croît de manière logarithmique. Quand on passe de 80 à 90 décibels, on n'augmente pas de 10 décibels, mais du double.

"Or, on estime qu'il existe un risque pour l'oreille à partir de 80-85 dB et un danger à partir de 90 dB. Le bruit a des effets immédiats comme l'augmentation du rythme cardiaque, une hausse de la tension, une baisse des capacités de mémorisation et du champ visuel, des troubles

gastro-intestinaux et des effets chroniques comme la fatigue, l'insomnie, la boulimie, l'hypertension artérielle. On constate ainsi une diminution très sensible de l'attention des enfants dans certaines écoles très exposées du centre-ville.

"50 décibels sont la limite en deçà de laquelle on considère qu'on peut vivre "bien". Elle est largement dépassée dans certains quartiers du centre-ville. Il faudrait que la ville commence par donner l'exemple en réussissant toutes les sources de bruit qui sont de sa responsabilité comme les véhicules de transport en commun, les engins du nettoyage et les chantiers publics.

"Il faudrait aussi que les sonomètres soient plus accessibles financièrement pour que chaque habitant puisse mesurer les niveaux de bruit auxquels il est exposé et réagir en conséquence".

Ph.G.

Chaque lundi, nous abordons une question qui dérange. Aujourd'hui, le bruit au centre-ville, provoqué notamment par les sirènes et les camions. Peut-on y remédier ?

La Provence

Lundi 3 Juillet 2006

BRUYANTS MARSEILLAIS

— La notion d'ambiance sonore est très importante. Elle permet de déterminer l'émergence d'un bruit par rapport au fond sonore "habituel" lié au fonctionnement normal des équipements. Elle permet notamment de sanctionner les bruits de voisinage ou bruits de comportement (8 % des plaintes). On estime ainsi que le trouble est constitué lorsque le bruit perturbateur dépasse le bruit ambiant de 5 décibels le jour (de 7h à 22h) et de 3 décibels la nuit (de 22h à 7h).

Il faut cependant reconnaître que les Marseillais eux-mêmes entretiennent largement cette nuisance sonore. Tradition méridionale oblige, la cité phocéenne est une ville où, pour exister, il faut parler fort, plus fort que le voisin, et si cela ne suffit pas, il est recommandé de crier, siffler ou hurler. Une pratique dont la déclinaison au volant est le coup de klaxon, à toute heure du jour et de la nuit, et pour n'importe quelle raison ; ou d'écouter la radio à fond, toutes vitres baissées, histoire d'imposer aux autres ses rythmes musicaux préférés. Et quand on sait que plusieurs centaines de milliers de véhicules circulent chaque jour dans le centre-ville, on imagine le concert. Concert qui peut également avoir pour origine les établissements de nuit (bars, discothèques, etc.) très nombreux dans le centre-ville et dont les nuisances représentent d'ailleurs la majorité des plaintes (36 %) enregistrées l'an dernier ; sans compter les "sorties de boîte" avec ces groupes de noctambules éméchés qui peuvent réveiller tout un quartier.

Ph.G.